

Analyse du Questionnaire de Suivi

Année 2023



Ce document présente l'analyse du questionnaire de suivi des établissements, signataires de l'Accord de Grenoble, de la CTES (Convention pour la transition des Établissements du Supérieur).

Bonne lecture !

Tables des matières

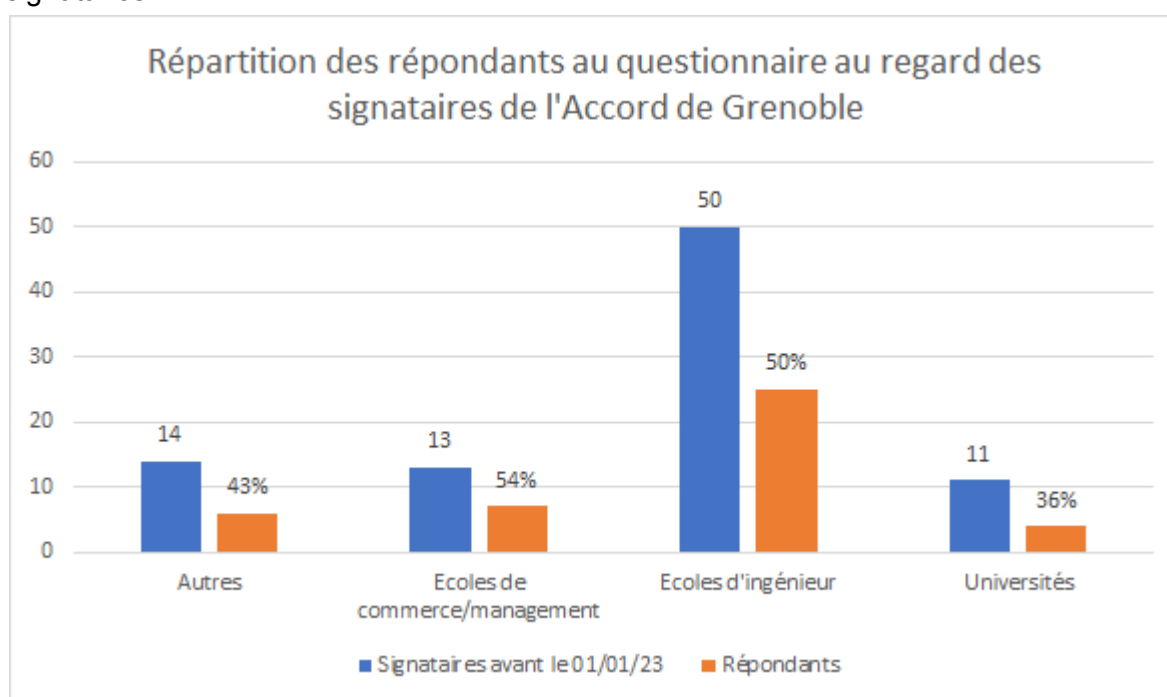
Tables des matières	2
Introduction	4
Méthode d'élaboration et d'exploitation du questionnaire	4
Données générales	5
1. Statut des établissements	5
2. Dynamique positive	5
3. Gestion des différents campus	6
4. Labellisation DD&RS	6
5. Communication interne	7
6. Valorisation de l'engagement étudiant	8
Article 1 - Sensibiliser 100% des apprenant.e.s	9
1. Actions de sensibilisation des étudiant.e.s	9
2. Organisation des ateliers de sensibilisation	10
Articles 2 et 3 : Former 100% des apprenant.e.s - Adapter les enseignements	11
1. Cours dédiés	11
2. Cours adaptés	12
Article 4 : Proposer une formation au personnel de l'établissement	15
Article 5 : Augmenter la participation de la recherche dans l'effort de transition	17
1. Démarche d'évaluation	17
2. Projets de recherche en lien avec les enjeux de transition.	18
3. Lien entre les étudiant.e.s et la recherche	19
Article 6 : S'appuyer sur des partenaires divers	20
1. Qualité et quantité des partenaires	20
2. Critères de choix des partenaires	21
Article 7 : Préparer les apprenant.e.s à adopter une posture active dans leurs futurs emplois	21
1. Démarche réflexive	21
2. Communication sur l'engagement de transition des entreprises partenaires	22
3. Étudiant.e.s engagé.e.s	22
Article 8 : Garantir une politique humaine et sociale	23
1. Parité femme/homme	23
2. Cellules dédiées	24
3. Suivi de santé des étudiant.e.s	25
Article 9 : Suivre et publier son empreinte carbone	25
1. Réalisation & méthodes	25
2. Résultats	26
3. Point de blocage	27
Article 10 & 11 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre - Assurer une bonne gestion du campus	27
1. Stratégie Bas Carbone	28
2. Point de blocage	28

3. Végétalisation	29
4. Actions mises en places	29
4.1. La rénovation et/ou la construction des bâtiments (34 établissements)	29
4.2. L'exploitation des bâtiments (éclairage, chauffage) (37 établissements)	29
4.3. Le numérique (29 réponses)	30
4.4. L'alimentation (23 réponses)	30
4.5. La gestion des flux (l'eau, les déchets) (34 établissements)	30
4.6. Mobilité domicile travail (35 réponses)	30
Conclusion	31

Introduction

La CTES, Convention pour la Transition des Établissements du Supérieur, est une association étudiante qui engage les établissements de l'enseignement supérieur français à accélérer leur transition sociale et environnementale, via l'Accord de Grenoble.

Le suivi des engagements pris dans le temps est essentiel pour veiller au respect des objectifs fixés. Lors de la construction de l'Accord de Grenoble, un des objectifs de l'association était la mise en place d'une enquête annuelle de suivi. Nous avons pu vous proposer la première enquête de suivi le 01/01/2023. Le taux de réponse des établissements au questionnaire est de 47%, avec 42 réponses sur 89 établissements signataires.



La répartition des composantes des différents établissements répondants semble similaire à la répartition des composantes des établissements ayant signé l'accord de Grenoble avant le 01/01/2023.

L'analyse de ces réponses doit permettre :

- de réaliser un état initial de l'action des établissements sur les questions environnementales ;
- d'affiner l'accompagnement proposé aux établissements.

Ce document vise à apporter de premiers éléments de réponse concernant les engagements socio-écologiques des établissements sondés.

Méthode d'élaboration et d'exploitation du questionnaire

L'élaboration du questionnaire a été réalisée au cours de l'année 2022 par les membres de la CTES. Nous sommes parti.e.s des différents articles de l'Accord de

Grenoble pour construire le questionnaire. Les questions ont été formulées de manière à ce que les différents types d'établissements puissent se reconnaître et pour que l'analyse quantitative soit possible. Une relecture a été réalisée par des salariés/membres de la CGE et du Shift Project en leur nom propre.

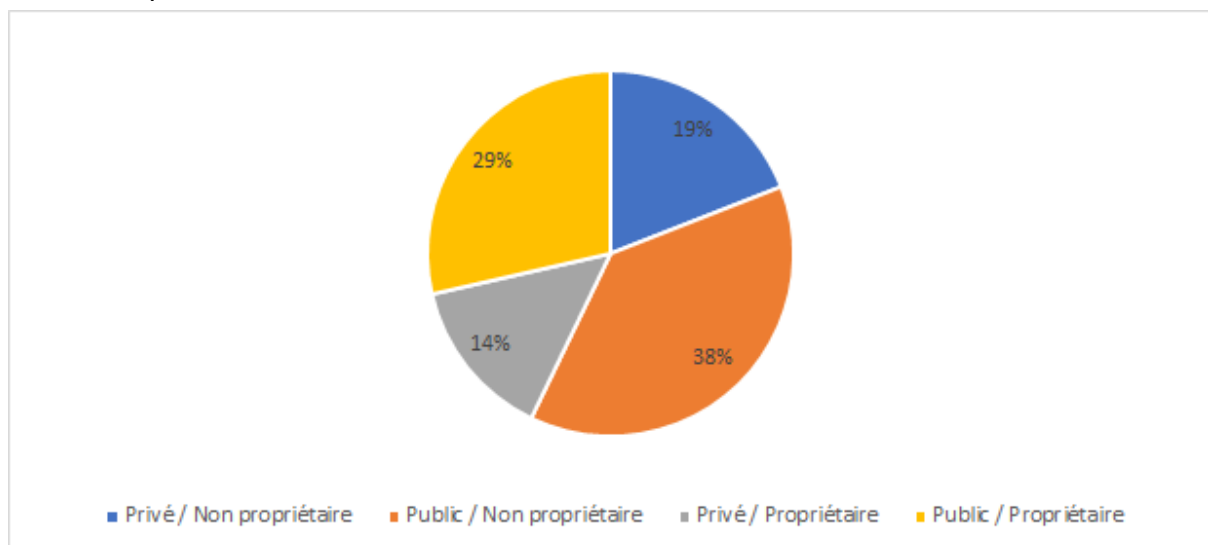
Pour l'analyse des réponses, la CTES a reçu l'aide de deux jeunes diplômé.e.s en statistiques. Ils ont réalisé une classification des établissements via une Analyse Factorielle Multiple (AFM) à partir d'une sélection de variables du questionnaire (27 questions issues des principales sections du questionnaire). Cela n'a pas permis de détacher différents profils ou catégories d'établissements. L'analyse s'est donc faite via excel et son système de macro pour réussir à croiser différentes données et questions.

Données générales

Avant d'analyser précisément chaque article de l'Accord, nous avons identifié quelques chiffres et graphiques permettant de caractériser les 42 établissements analysés.

1. Statut des établissements

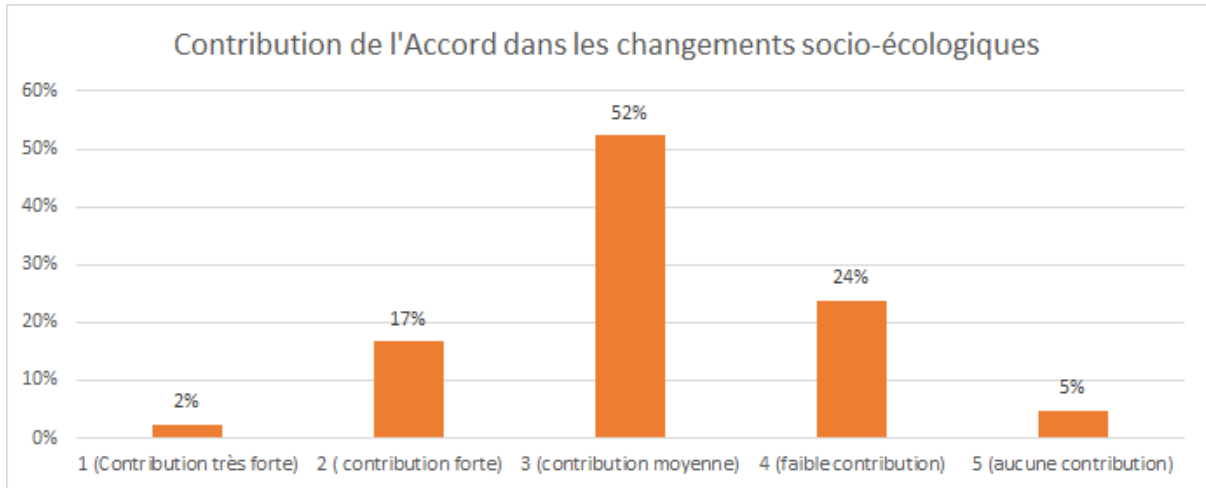
Parmi les établissements répondants, 67 % sont des établissements publics et un nombre équivalent ne sont pas propriétaires de leur bâtiment. Ces différences peuvent jouer un rôle important sur les actions engagées par les établissements puisque certains sont plus contraints que d'autres.



2. Dynamique positive

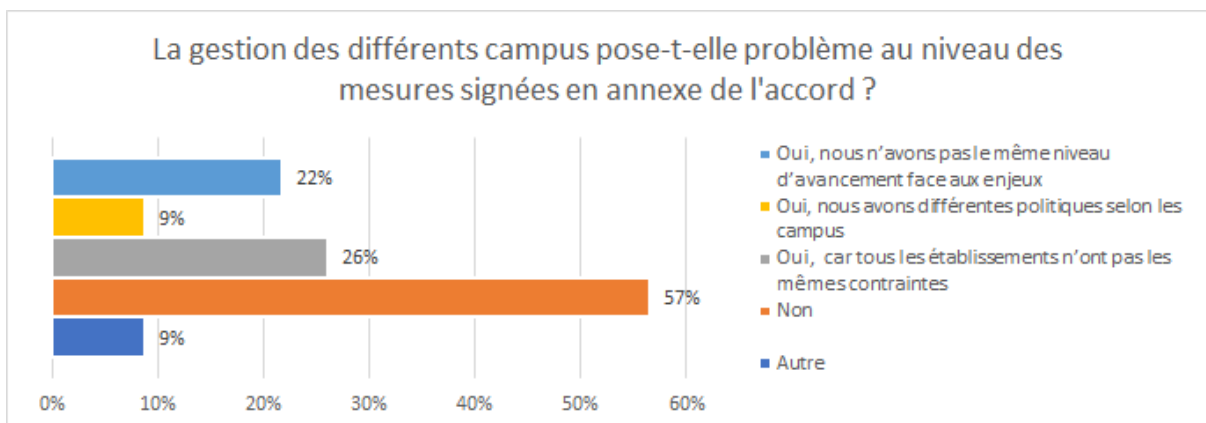
L'analyse du questionnaire nous aura permis de voir que même si parfois le changement est long et compliqué, une dynamique positive semble se mettre en place. A l'unanimité, les personnes ayant remplies ce questionnaire affirment constater des changements d'acceptabilité et de sensibilité face aux enjeux socio-écologiques. En moyenne, il a été considéré que l'Accord de Grenoble avait apporté une contribution

moyenne à ce changement. C'est également un constat que nous avons pu faire lors de nos réunions par la manière dont les établissements prennent en main l'Accord de Grenoble : il s'agit soit de réaffirmer un engagement, soit de permettre le lancement d'une démarche de transition plus globale.



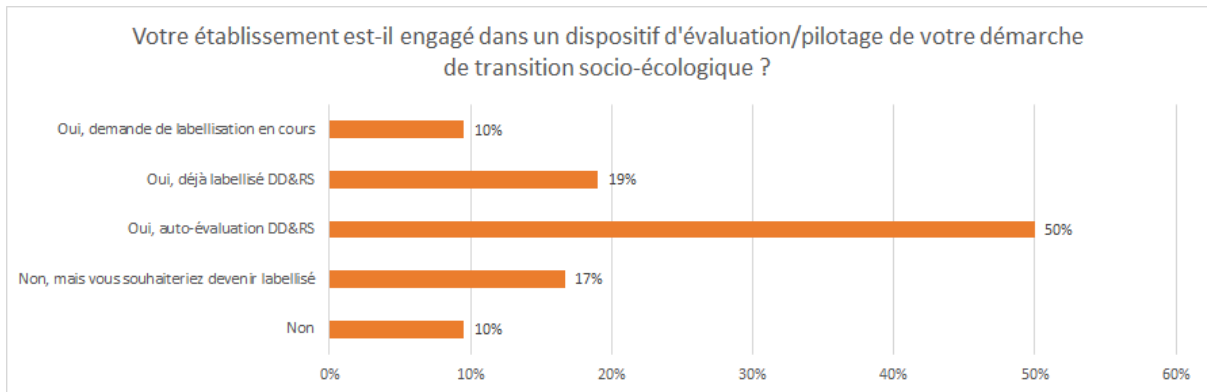
3. Gestion des différents campus

Les groupes d'école, ou les établissements multi-campus représentent 54 % de nos répondants. Parmi ceux-là, environ la moitié estime que cela pose problème au niveau de certaines mesures de l'Accord ; un panorama des différentes contraintes est exposé ci-dessous (plusieurs réponses possibles).



4. Labellisation DD&RS

Parmi les établissements ayant répondu, seulement 10% des établissements ne sont pas engagés ou ne cherchent pas à s'engager dans un dispositif d'évaluation/pilotage de leur démarche de transition socio-écologique. Cela montre le fort intérêt des établissements pour accélérer leur dynamique de transition.



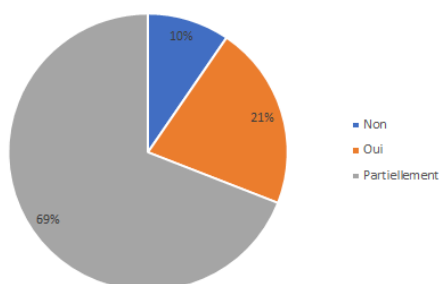
Remarque : La somme est supérieure à 100% car certains établissements ont fait leur auto-évaluation et une demande de labellisation.

En plus de cette labellisation DDRS, deux établissements sont également certifiés ISO 9001 et ISO 14001.

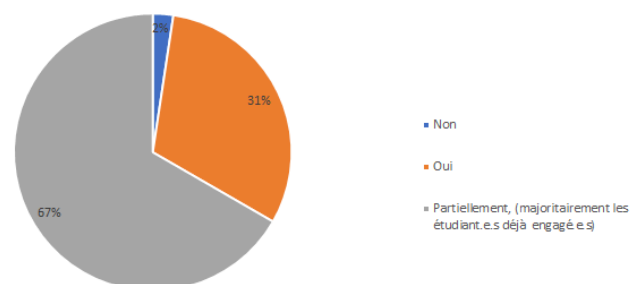
5. Communication interne

Comme nous avons pu le constater lors des réunions individuelles avec les établissements, la communication entre les parties prenantes est un enjeu important pour les établissements. Cet enjeu est aussi ressorti lors d'une réunion inter-établissements sur l'engagement étudiant. Il nous avait alors semblé nécessaire de discuter plus précisément des médias, canaux de discussions, ou lieux de publications utilisés pour diffuser les informations sur les enjeux socio-écologiques plus efficacement. Les réponses présentées ci-dessous viennent confirmer ces retours : en effet, seulement 21% des établissements déclarent que la communication est fluide entre les parties prenantes. Les étudiant.e.s sont correctement informé.e.s de leur implication dans les groupes de travail dans 31 % des établissements.

La communication est-elle suffisante entre les parties prenantes du campus ?

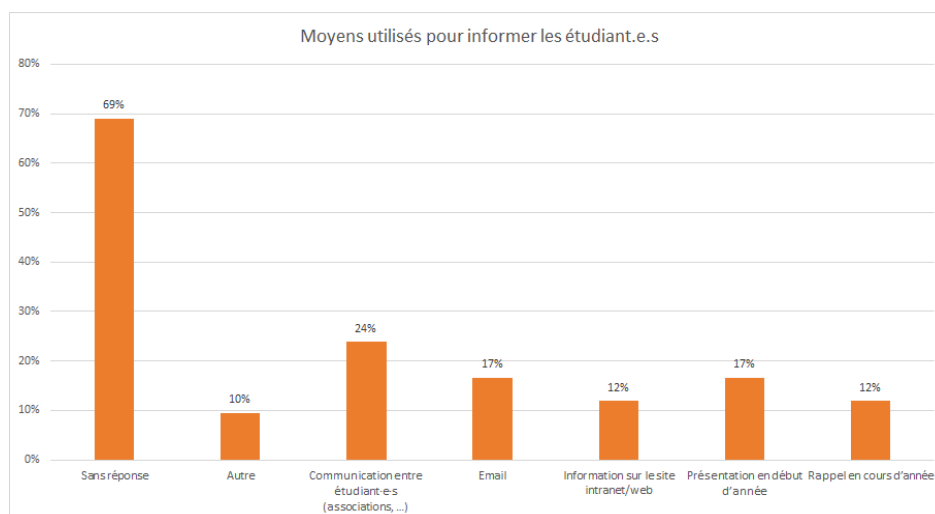


Les étudiant.e.s sont-ils informé.e.s de leur possible implication dans les groupes de travail ?



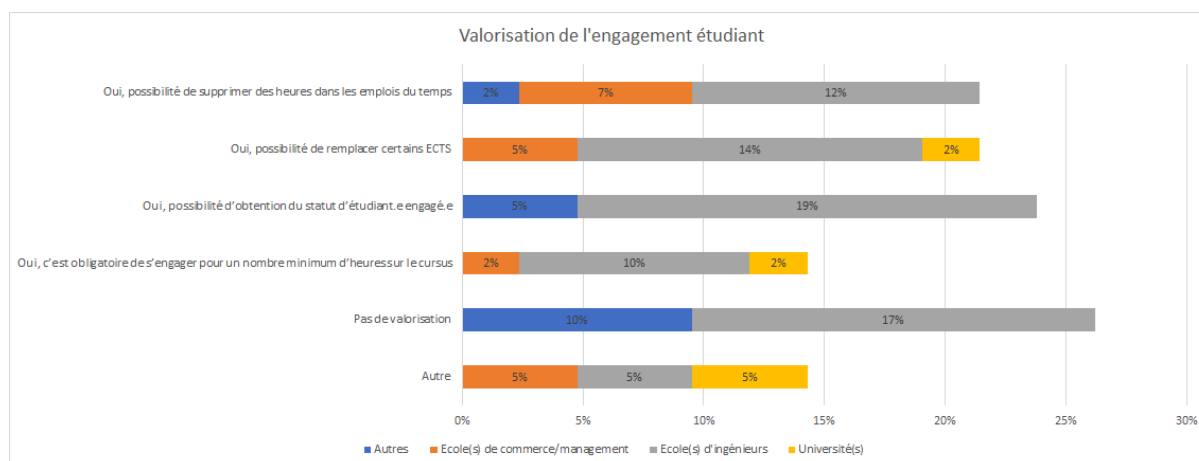
Les établissements qui arrivent à informer correctement les étudiant.e.s de leur implication dans les groupes de travail le font de plusieurs manières, qui varient selon l'organisation des structures. **La communication via les associations étudiantes, pour toucher l'ensemble des étudiant.e.s, semble être le moyen le plus utilisé.** L'absence de

réponse pour 69% des établissements pourrait témoigner d'une certaine incapacité à définir les meilleurs canaux de diffusion de l'information.



6. Valorisation de l'engagement étudiant

La valorisation de l'engagement a été le sujet de la réunion inter-établissements de mars 2023, qui a rassemblé une douzaine d'établissements. Un compte-rendu de ces échanges a été diffusé à l'ensemble du réseau des signataires. Ce graphique, issu du questionnaire, permet de mettre en évidence la diversité de moyens de valorisation de l'engagement étudiant utilisés par les établissements. Chaque établissement, en fonction de sa catégorie (université, écoles, ...), de l'organisation de ses cours, de son nombre d'élèves, de ses moyens, semble s'approprié le sujet différemment.



Parmi les établissements qui ont coché "Autre", l'engagement est valorisé par des points supplémentaires sur la moyenne, des prix de l'étudiant.e engagé.e ou alors avec des certificats d'engagement.

En sommant les réponses des établissements sur la question de l'engagement étudiant, on trouve que 1885 étudiant.e.s se sont engagé.e.s dans des prises de décisions ou dans la mise en place d'actions DD&RS. Cela représenterait 0.8% du nombre total

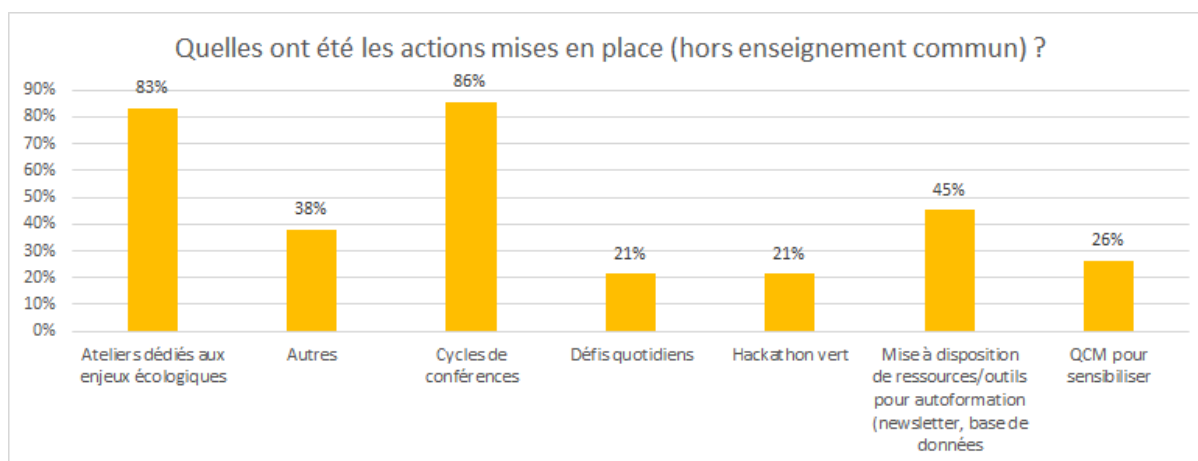
d'étudiant.e de ces établissements. 2715 étudiant.e.s ont pu bénéficier d'une valorisation de leur engagement, qu'il soit DDRS ou autre (sapeur pompier, double diplôme, sportif.ve de haut niveau, artiste de haut niveau, élu.e.s...), ce qui représente à peine plus de 1,1% de l'ensemble des étudiant.e.s.

Article 1 - Sensibiliser 100% des apprenant.e.s

En globalité, les établissements s'inscrivent déjà dans une forte dynamique de sensibilisation des étudiant.e.s. La mise en place de cette sensibilisation se fait en majorité via l'aide bénévole des étudiant.e.s et des enseignant.e.s. Toutefois, la valorisation des engagements reste encore peu mise en place pour les enseignant.e.s et le personnel administratif.

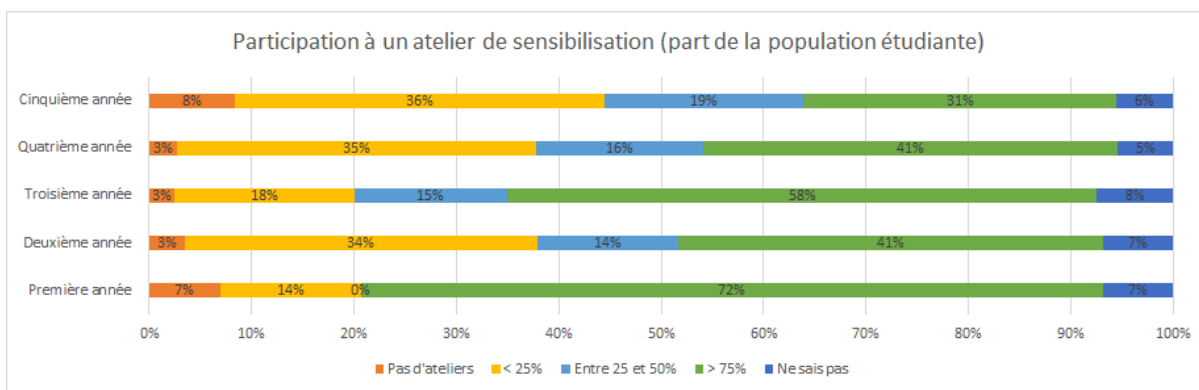
1. Actions de sensibilisation des étudiant.e.s

La sensibilisation des étudiant.e.s se concrétise, pour plus de 80% des établissements répondants, par la mise en place d'ateliers dédiés aux enjeux écologiques (fresques du climat, ...) et de cycles de conférences.



Parmi les autres actions mises en place, on retrouve beaucoup de défis (cleanwalks, projets internes aux établissements,...) ou bien la création d'espaces permettant l'échange et/ou le débat (formation, expositions, forum, conférences). Dans quelques établissements, la sensibilisation est réalisée via les associations étudiantes.

La participation aux ateliers de sensibilisation se polarise entre une participation totale de la population étudiante visée ou moins de 25% d'entre eux. Cet important écart peut être expliqué par l'obligation de participer à ces ateliers dans certains établissements alors que, dans d'autres, la participation est volontaire. Les pourcentages sont présentés par année pour tenir compte des établissements post bac ou post-prépa/licence. Les années comportant le plus de sensibilisation sont la première et la troisième année, qui correspondent aux années d'entrée dans les différents établissements et donc aux rentrées/journées climat qui se démocratisent de plus en plus.

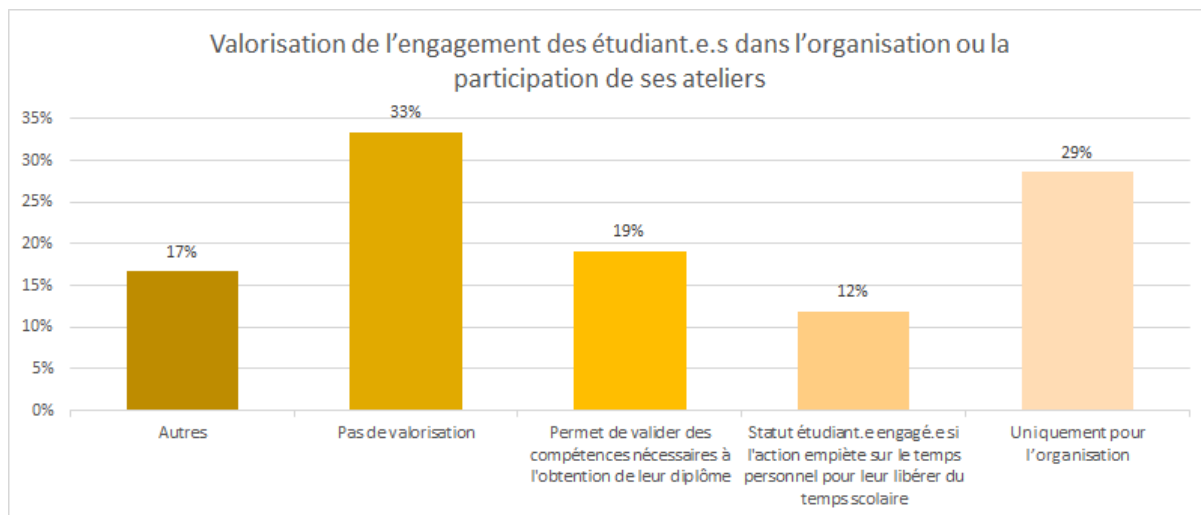


2. Organisation des ateliers de sensibilisation

Les actions de sensibilisation nécessitent l'aide des alumni et du personnel de l'établissement. Ce bénévolat demande du temps, différents processus de valorisation sont mis en place.

Dans près de 70% des établissements interrogés, les étudiant.e.s impliqué.e.s dans l'organisation ou la participation de ces actions sont reconnu.e.s mais selon des modalités bien différentes comme nous montre le graphe ci-dessous.

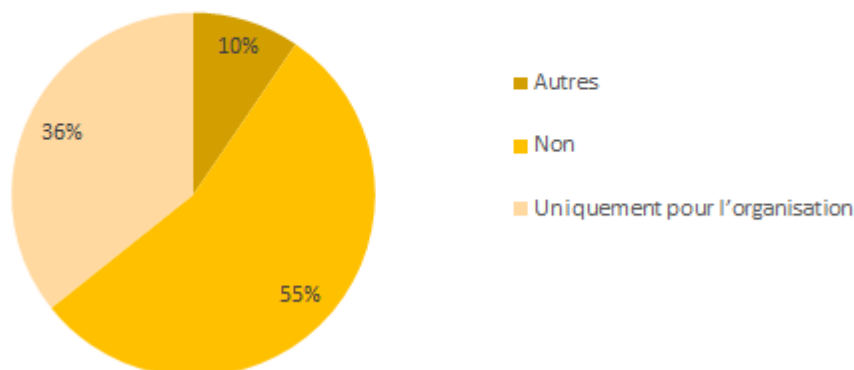
Attention : ce graphique est plus spécifiquement centré sur l'organisation des actions de sensibilisation, contrairement au graphique sur la valorisation de l'engagement étudiant présenté en première partie qui est plus global.



Les établissements ayant coché "Autres" valorisent l'engagement des étudiant.e.s via des prix, certificats, bonus ou suppléments au diplôme.

Pour le personnel enseignant ou administratif, l'engagement dans l'organisation de ces ateliers est bien moins valorisé puisque seulement 36% des établissements mettent en place une valorisation, via principalement une valorisation financière et/ou décharge horaire. La participation seule n'est pas valorisée.

Valorisation de l'engagement des enseignant.e.s/personnel/admin dans l'organisation ou la participation de ses ateliers



Au-delà d'une valorisation, deux établissements en font une obligation en intégrant l'engagement à des actions DD&RS dans les fiches de missions.

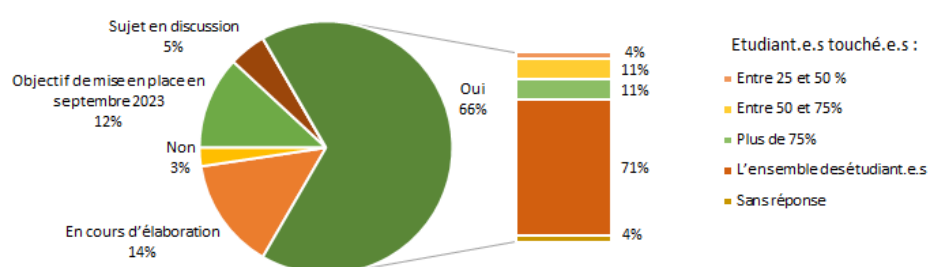
Articles 2 et 3 : Former 100% des apprenant.e.s - Adapter les enseignements

Une forte dynamique existe aussi déjà sur l'intégration des enjeux socio-écologiques dans les programmes d'enseignement que ce soit pour les cours dédiés à ces enjeux ou bien les cours sur d'autres thématiques qui nécessiteraient une modification pour intégrer ces enjeux.

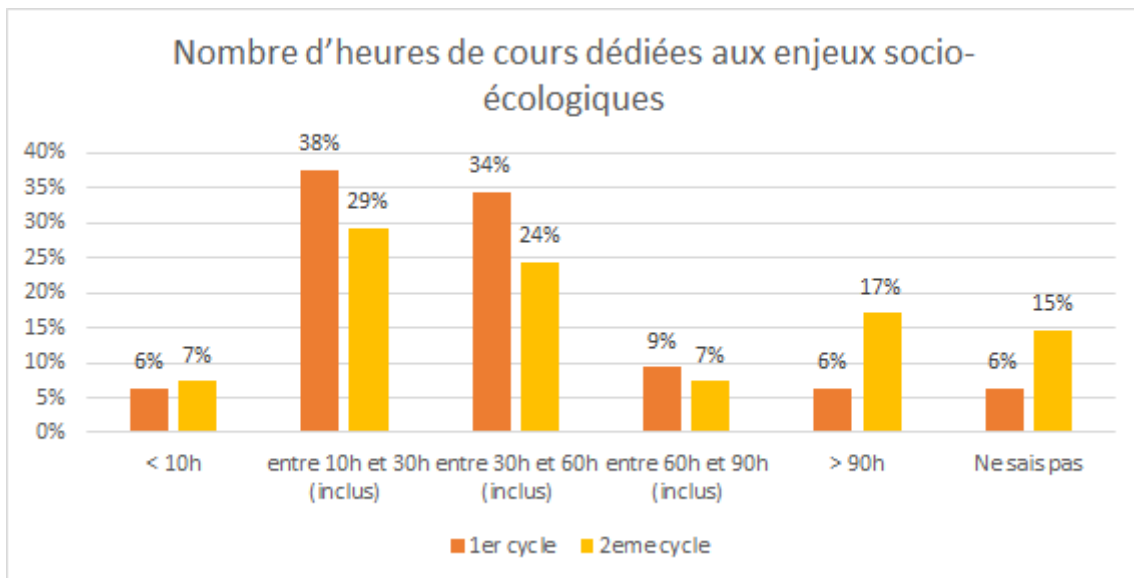
1. Cours dédiés

Les cours dédiés regroupent tous les cours qui sont uniquement tournés sur les enjeux de transition. 66% des établissements déclarent avoir mis en place cet enseignement interdisciplinaire, il est obligatoire pour les étudiant.e.s dans 48% d'entre eux. A l'exception d'un établissement, tous les autres sont en cours de discussion ou d'élaboration d'un programme.

Mise en place d'un enseignement interdisciplinaire dédié aux enjeux socio-écologiques



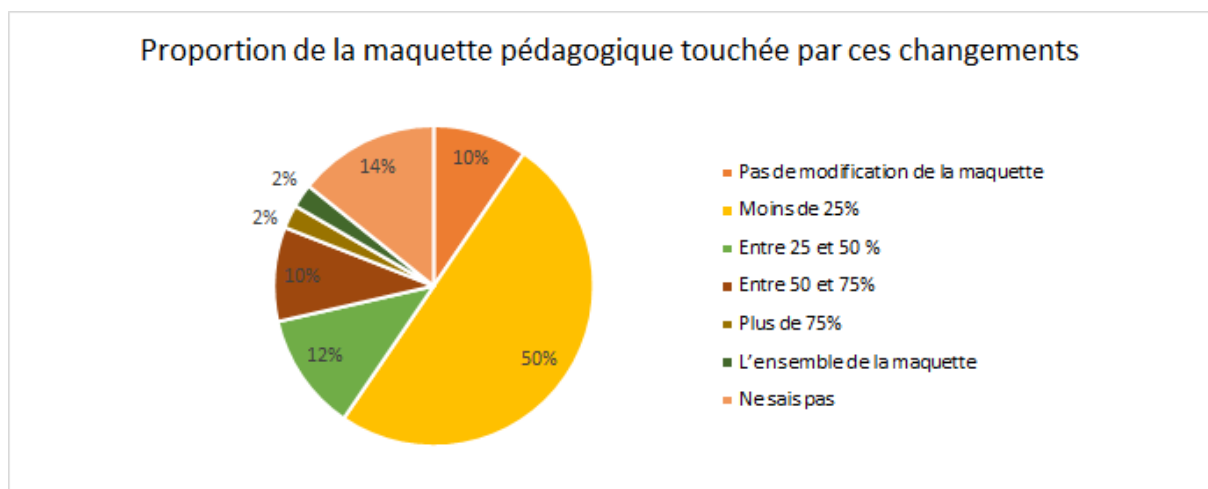
Le volume horaire dédié à ces cours fluctue toutefois nettement d'un établissement à l'autre. Près de 50% des formations proposées, que ce soit en premier ou second cycle, dépassent les 30h de cours. Moins de 8% proposent un contenu très faible, < 10 heures.



2. Cours adaptés

Les cours adaptés désignent les cours modifiés pour prendre en compte des enjeux socio-écologiques.

76% des établissements déclarent avoir adapté certains cours pour intégrer les enjeux socio-écologiques, même si parfois cela ne concerne que quelques cours. En effet, pour la majorité des établissements (60%), les adaptations concernent moins de 25% de la maquette pédagogique.

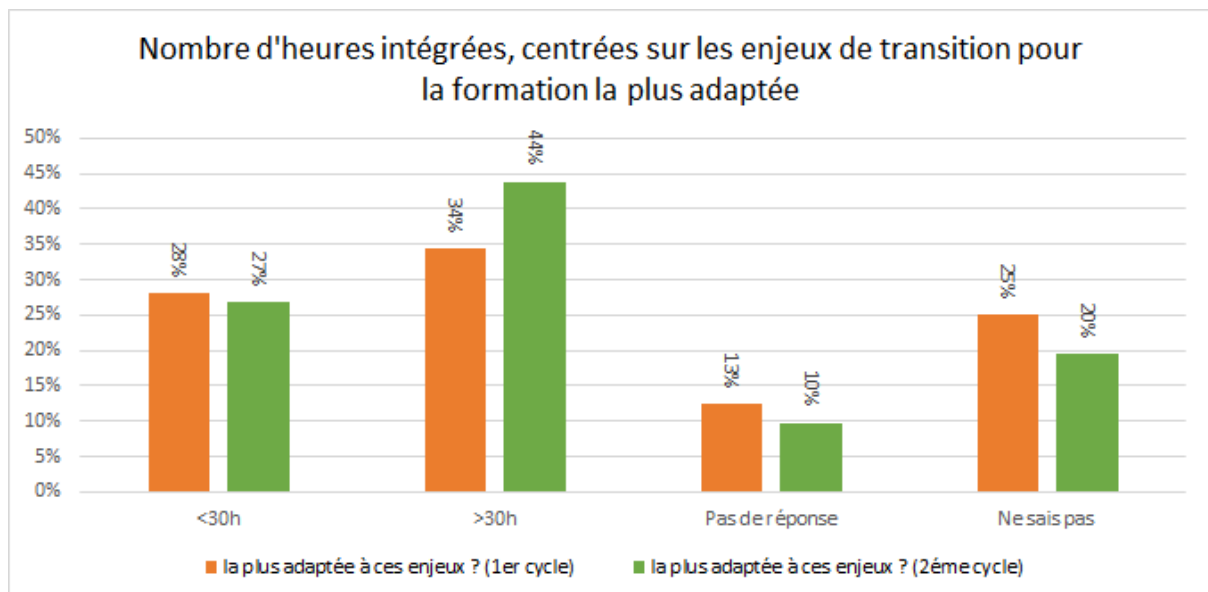


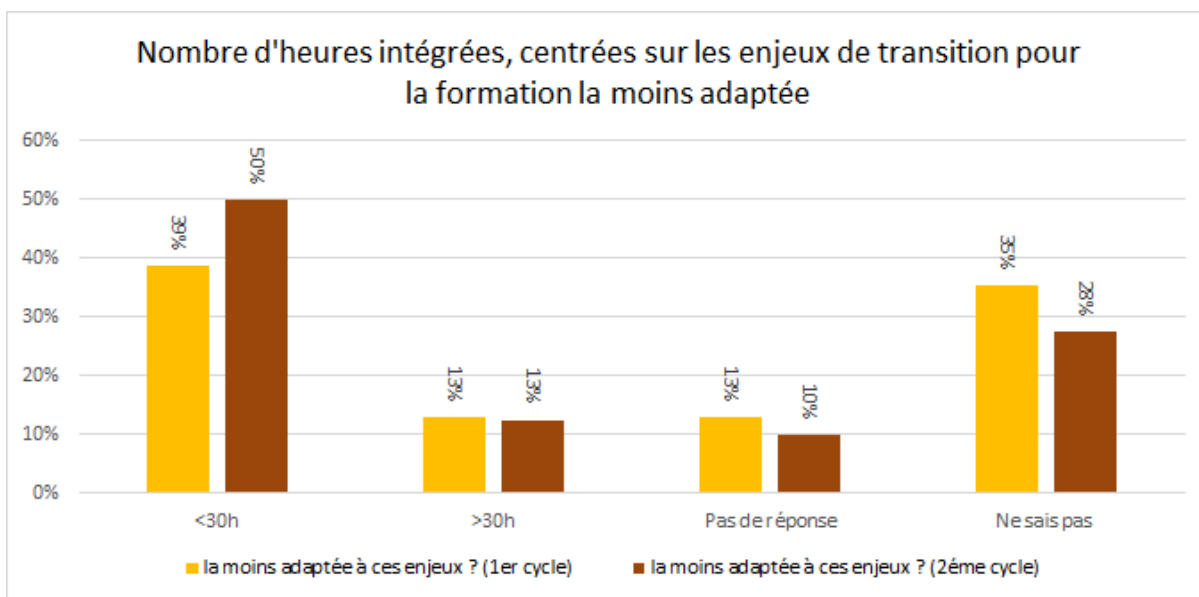
Seulement un établissement a modifié l'ensemble de la maquette. 14% des répondants estiment ne pas pouvoir répondre à cette question. Cela peut être

s'expliquer par le fait que la question de l'adaptation aux enjeux socio-écologiques des enseignements n'est pas traitée dans les évaluations des enseignements. Il est, de plus, très long et fastidieux de sonder l'ensemble des enseignant.e.s à ce sujet. Enfin, il reste difficile d'estimer ce que l'on entend par adaptation des enseignements et quels sont les critères à évaluer.

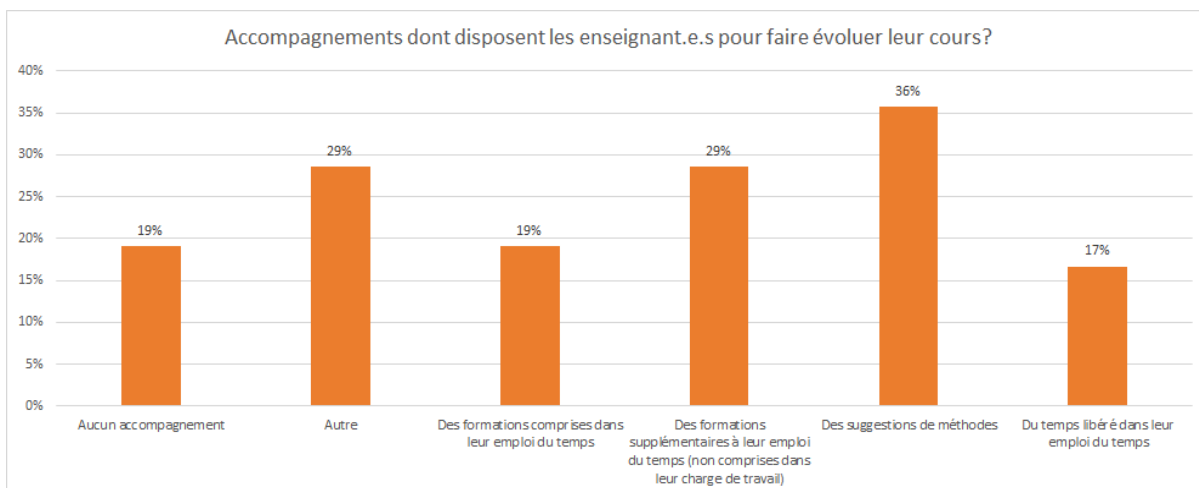
Ces évolutions des maquettes font intervenir différentes parties prenantes. Pour 25% des établissements concernés par cette démarche d'adaptation, c'est la direction qui est motrice de ces changements et qui met en place des groupes de travail ou qui incite les enseignant.e.s à modifier les maquettes. Dans la majorité des établissements restants, les enseignants portent en autonomie ces changements, seuls ou en collectif. Des établissements ont parfois recours à des associations, deux établissements se font par exemple accompagner par le Campus de la transition, ou le Shift Project. Les étudiant.e.s sont quasiment absent.e.s dans ces réflexions.

Le traitement des enjeux socio-écologiques dans des cours existants varie entre les différents cursus de formations dispensés au sein d'un même établissement. Au sein d'un établissement, deux étudiant.e.s n'ont donc pas forcément le même nombre d'heures de cours dans lesquelles les enjeux de transition sont abordés. Les graphiques montrent que, peu importe le cycle, les enjeux sont plus intégrés aux formations elles-mêmes déjà orientées sur la question. La facilité à intégrer des heures sur les questions socio-écologiques dépend donc de la facilité à faire un pont entre la formation et ces sujets.





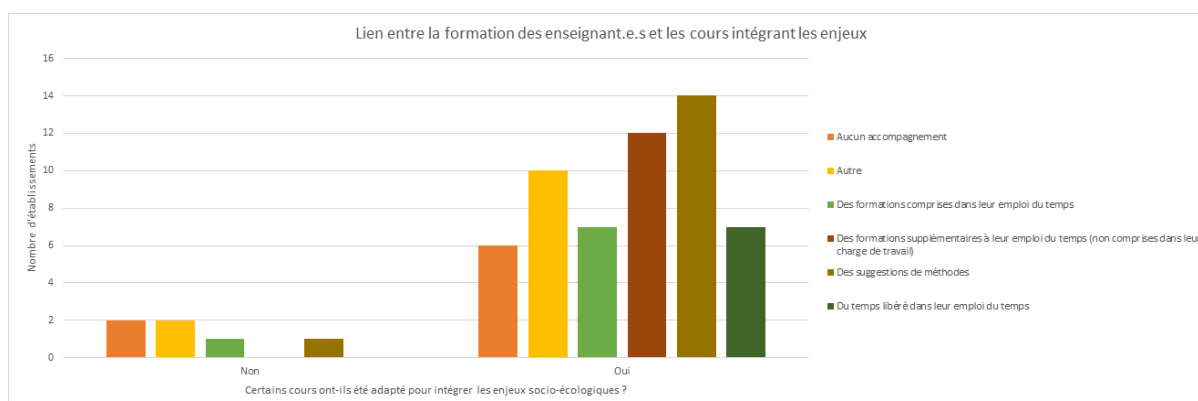
Comme nous l'avons évoqué, l'adaptation des formations est majoritairement portée par les enseignant.e.s. Dans 20% des établissements, aucun accompagnement des enseignant.e.s n'est mis en place. Pour les autres, les accompagnements se font principalement par des suggestions de méthodes et des formations supplémentaires à leur emploi du temps. Dans seulement 17% des cas, les enseignant.e.s peuvent libérer du temps pour ce sujet. Cela montre donc la surcharge de travail qu'une modification de la maquette peut induire chez les enseignant.e.s. De plus, iels ne sont que peu guidé.e.s, une modification de leur cours leur demande donc beaucoup de temps personnel.



Parmi les établissements ayant renseigné "Autre", la majorité accompagne leur enseignant.e.s à l'aide d'ingénierie pédagogique.

Il ressort notamment que les établissements n'ayant adapté aucun cours n'ont également aucun.e enseignant.e ayant suivi de formation complémentaire sur les enjeux de transitions. Nous pourrions émettre deux hypothèses. D'une part, les établissements ayant fait évoluer leurs cours ont davantage d'enseignant.e.s volontaristes prêt.e.s à consacrer du temps personnel sur ces sujets. D'autre part, les enseignant.e.s pour lequel.le.s les cours n'ont pas évolué ont déjà une charge de travail beaucoup trop importante pour en plus se

former et adapter leur enseignement. Comme nous l'avons dit précédemment, la volonté de la direction à s'emparer de ces sujets peut également avoir un impact important si elle décide sans associer le corps professoral.



Pour les établissements qui libèrent du temps à leurs enseignant.e.s, très peu ont des données précises sur ce sujet. Les heures varient en fonction de l'implication de la personne concernée. Un établissement propose des congés pour projet pédagogique qui permet de libérer du temps.

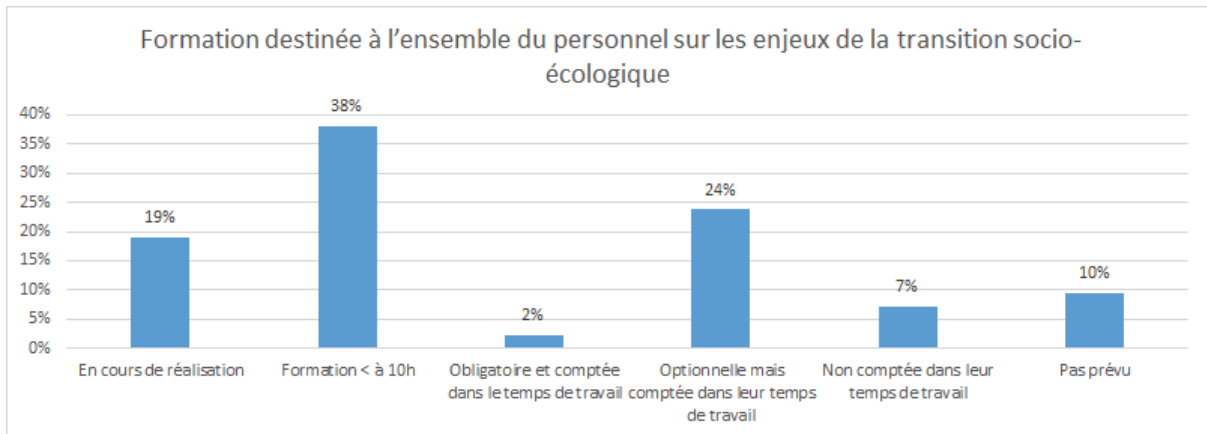
Pour les établissements qui proposent des formations **supplémentaires** à l'emploi du temps, non obligatoires, une partie se fait via des journées de formations donc environ 3 jours par an. Les autres proposent des formations allant de 10h à 20h.

Pour les établissements qui proposent des formations **comprises** dans les emplois du temps, on retrouve également un temps de formation tournant autour de 20h en moyenne. Elles sont obligatoires dans 37% des établissements. Là encore c'est moins de 20% des enseignant.e.s qui ont participé à ces formations sauf pour un établissement qui a réalisé une courte formation pour 100% de son corps professoral.

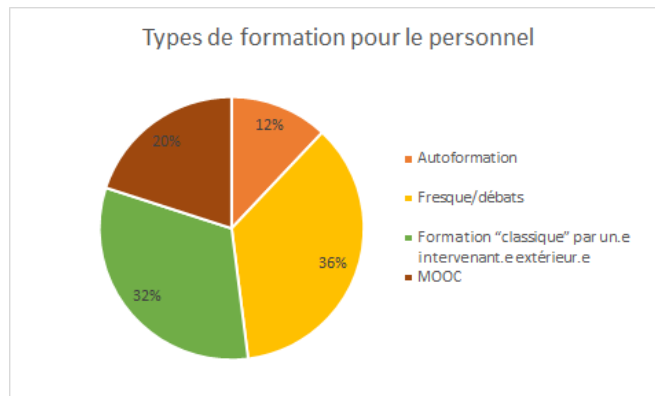
Article 4 : Proposer une formation au personnel de l'établissement

Lorsque l'on se penche sur les formations globales sur les enjeux socio-écologiques destinées à l'ensemble du personnel, on constate que les formations sont majoritairement très peu conséquentes.

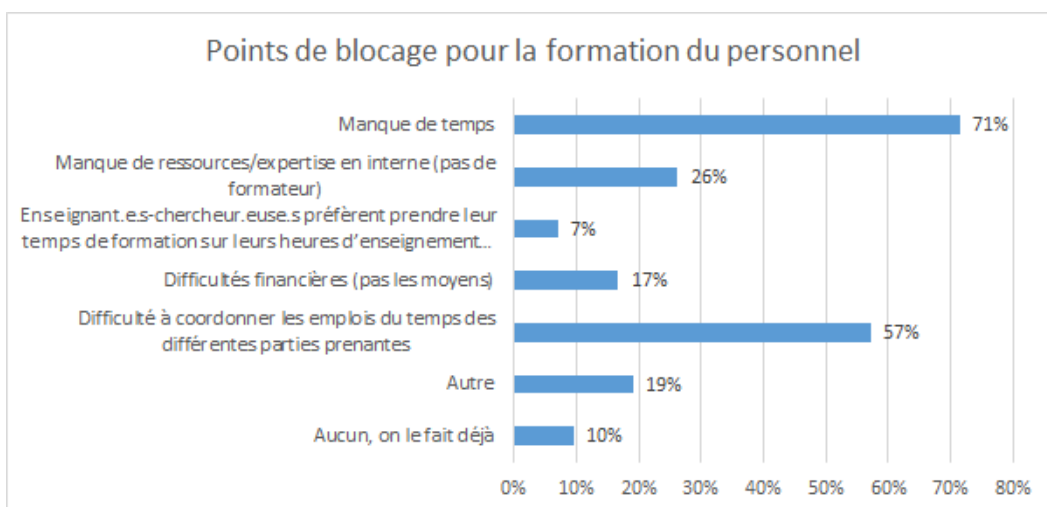
La formation du personnel et des enseignant.e.s sur les enjeux de transition socio-écologiques correspond à un temps majoritairement inférieur à 10h. Lorsqu'elle existe, elle est optionnelle (sauf dans un établissement). Cependant elle est, pour la plupart, comptée dans le temps de travail. Même si quelques établissements ne prévoient pas de former le personnel, 20% y réfléchissent.



1/3 de ces formations se font par un.e intervenant.e extérieur et 1/3 par de l'autoformation ou des MOOC. Le dernier tiers forme son personnel avec des ateliers d'intelligence collective et/ou des débats dont une majorité (environ 60%) via des ateliers types fresques.



La formation est freinée par différents points de blocages comme le manque de temps et les emplois du temps de chacun qui rendent difficile la création de formation commune. C'est aussi pour cette raison que beaucoup d'établissements proposent de l'autoformation.

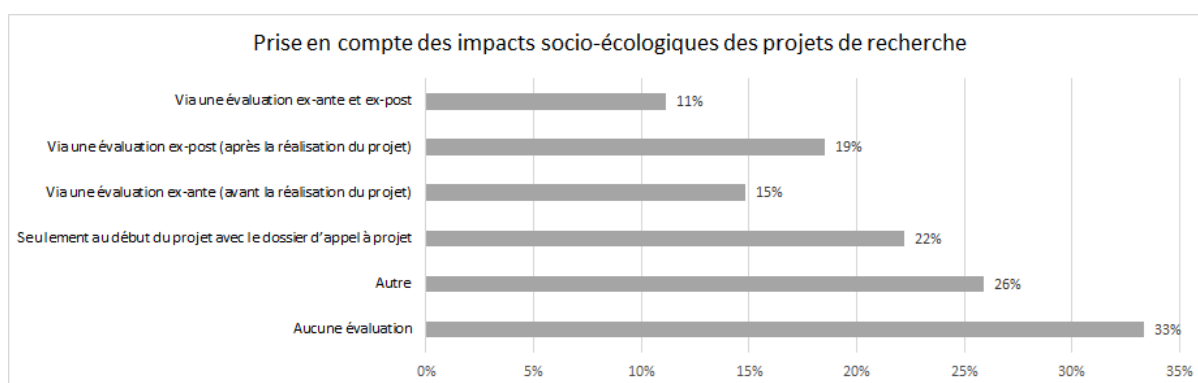


Article 5 : Augmenter la participation de la recherche dans l'effort de transition

Beaucoup d'établissements signataires sont tutelle de laboratoire de recherche mais n'ont pas forcément de pouvoir décisionnaire sur les activités de ces derniers. Il semble donc compliqué de faire évoluer la recherche via les établissements.

1. Démarche d'évaluation

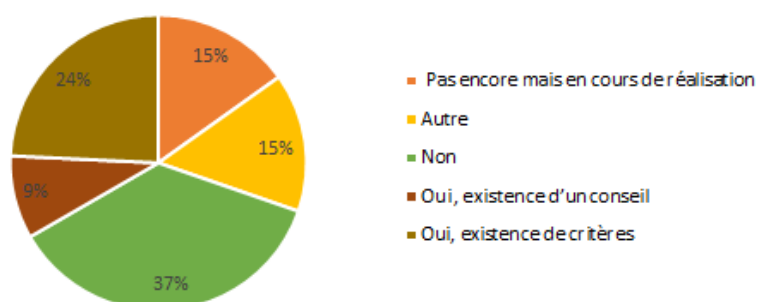
79 % des établissements sont tutelles de laboratoire. Parmi eux, plus d'un quart n'a aucun dispositif d'évaluation des impacts socio-écologiques des projets de recherche. Pour les autres, la prise en compte de ces sujets se fait soit avec le dossier d'appel à projet, soit via une évaluation ex-post ou ex-ante de la réalisation du projet.



Parmi les établissements ayant coché "autres", la moitié est en cours de réflexion sur le sujet. Deux établissements suivent les publications, l'un au regard des ODD, l'autre avec l'aide d'une référente recherche qui travaille sur des indicateurs.

De plus, 33% des établissements ont en parallèle un conseil d'expertise et/ou une grille de critères pour évaluer les projets sur ces enjeux. Pour plusieurs établissements, les critères s'appuient sur les ODD. Certains laboratoires dont les établissements signataires sont tutelles, sont impliqués dans le collectif Labo1.5. De plus, 54% des établissements tutelle de laboratoires possèdent un plan d'action/charte pour réduire l'impact écologique de leur projet de recherche.

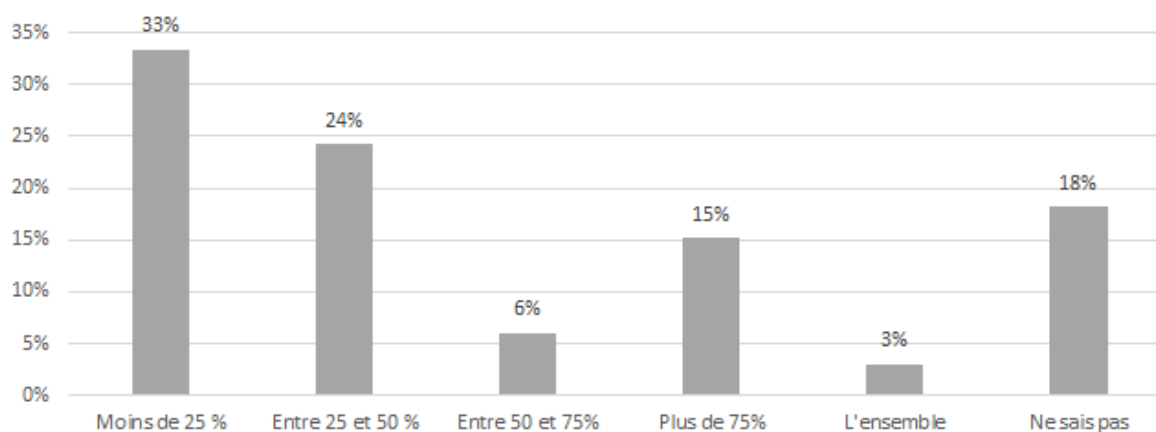
Evaluation des projets de recherche par un conseil d'expertise et/ou un ensemble de critères



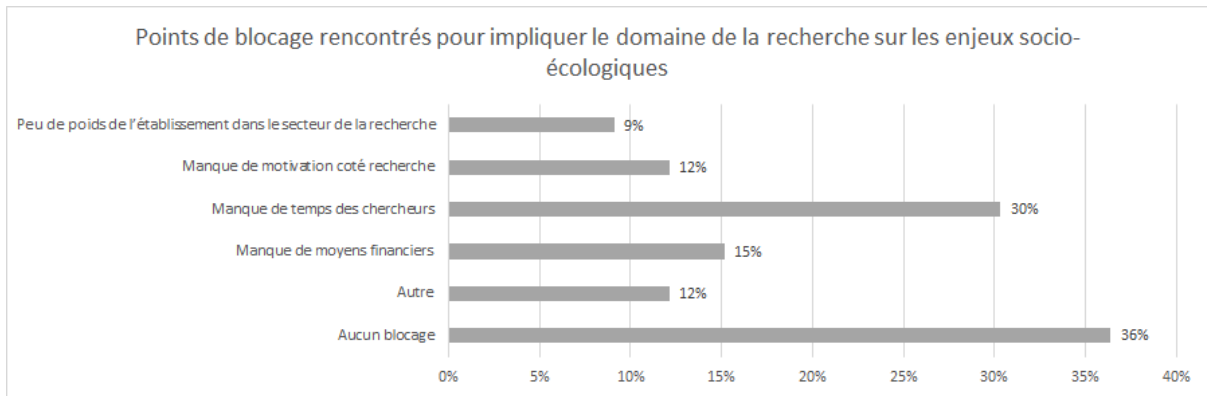
2. Projets de recherche en lien avec les enjeux de transition.

Les projets portant spécifiquement sur la transition socio-écologique représentent une faible proportion parmi tous les projets de recherches. Dans seulement 19% des établissements, plus de 50% des projets de recherches traitent des enjeux socio-écologiques. Cela est souvent justifié par le souhait de diversifier les sujets de recherches et de ne pas tous les orienter sur la transition socio-écologique.

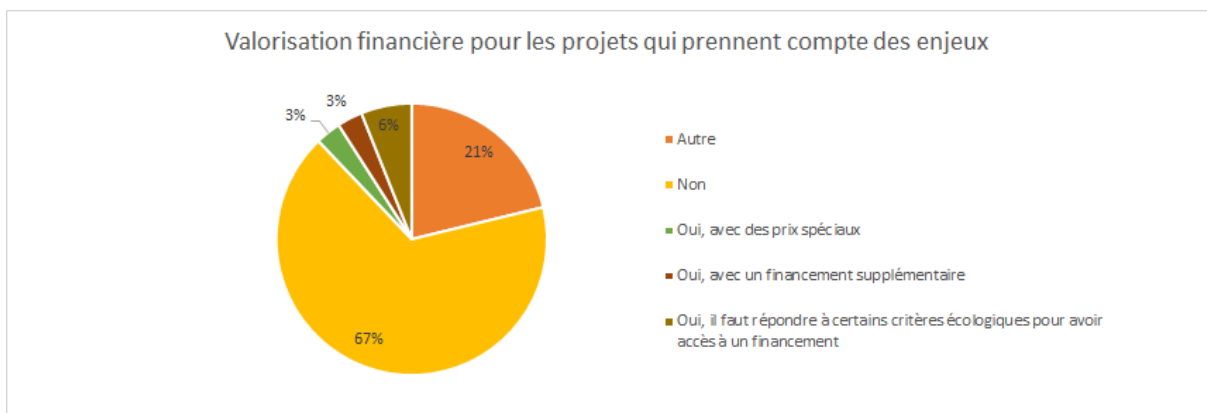
Proportion des projets de recherches travaillant sur la transition socio-écologique



Parmi les points de blocage relevés par plus de 70% des établissements, il ressort que le manque de temps (pour sensibiliser les chercheur·euse·s et les former à l'intégration de ces enjeux), le manque de motivation des chercheur·euse·s ou encore le manque d'applicabilité du domaine dans les recherches menées freinent une meilleure intégration de ces enjeux. Certains établissements relèvent également un manque de méthode et d'outils pour l'évaluation des projets.

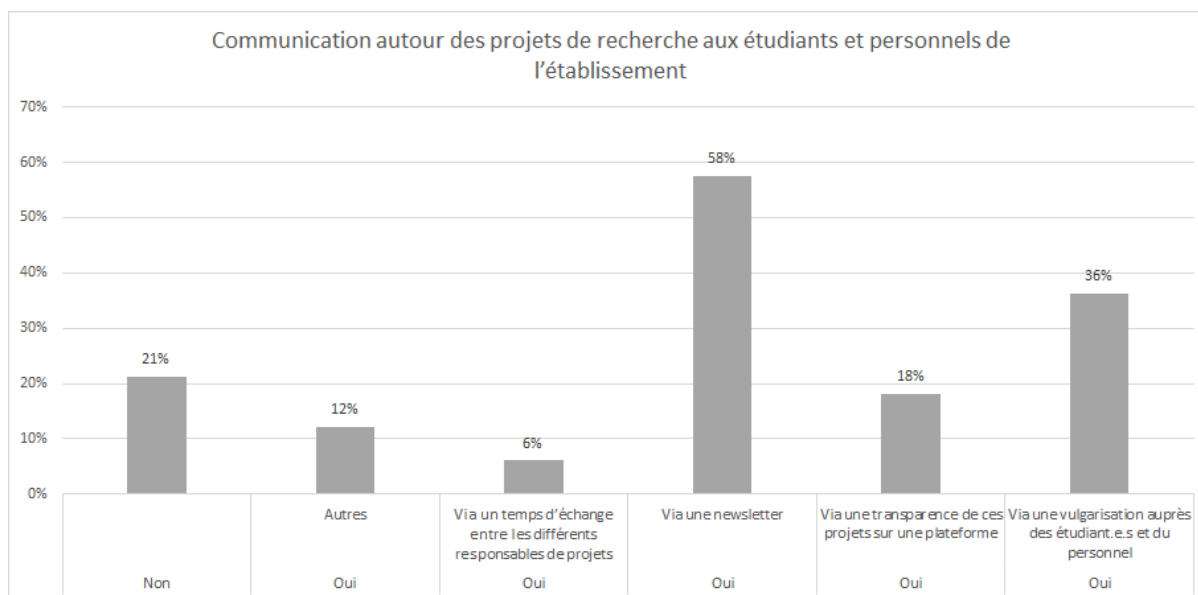


La prise en compte des enjeux socio-écologiques ne donne lieu à aucune valorisation financière pour 70 % des établissements.



3. Lien entre les étudiant.e.s et la recherche

Suite à plusieurs retours au sein de la CTES, les étudiant.e.s semblent souvent peu informé.e.s de ce qu'ils se passent au niveau des laboratoires de recherches liés à leur établissement. Pourtant, les réponses au questionnaire montrent que 78% des établissements avec tutelles de laboratoire communiquent sur leurs projets de recherche auprès des étudiant.e.s et personnels de l'établissement. On voit cependant que la méthode principale utilisée pour cette communication est une newsletters pour 58% des établissements. Les chiffres sont nettement plus faibles pour des moyens de communication physiques (présentation en direct, échanges, débats,...).



Article 6 : S'appuyer sur des partenaires divers

Souvent décriés par certaines associations voir les étudiant.e.s eux.elles-mêmes, les grandes entreprises, partenaires historiques des établissements entrent parfois en contradiction avec certaines valeurs défendues, ou communiquées par les établissements.

1. Qualité et quantité des partenaires

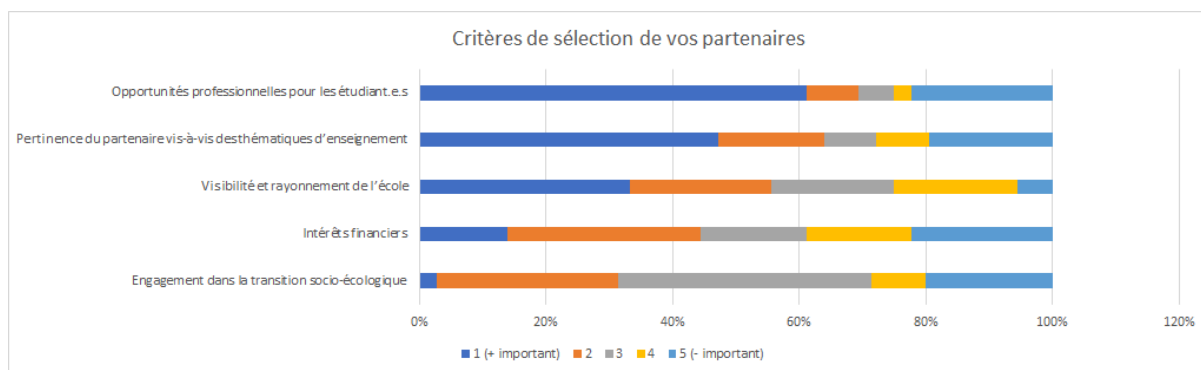
Lors de notre analyse sur les partenaires, on remarque d'importants écarts entre les nombres de partenaires des différents types d'établissements. Ainsi, les résultats de cette partie n'ont pas été entièrement interprétés au regard de l'appropriation large du terme partenaire qui n'avait pas été défini dans le questionnaire. Les résultats sont étudiés par le biais de la typologie des partenaires, malgré l'incertitude d'interprétation qui persiste.

Les partenaires sont principalement des grandes entreprises, des collectivités, et des TPE/PME. Une bonne partie des partenaires sont aussi des associations et des ONG. Les SCOP/coopératives sont aussi présentes dans les partenariats mais dans une moindre mesure puisque uniquement 40% des établissements en ont. D'autres partenaires ont été cités par les établissements comme les laboratoires et établissements de recherche, les incubateurs, les hôpitaux et centres de soin, les autres universités ou partenaires académiques.

65% des établissements enquêtés déclarent que plus de 50% de leurs partenaires sont des partenaires locaux / régionaux. Nous n'avons pas précisé dans le questionnaire ce qui était entendu par local. Ainsi, peut-être que des grosses entreprises ont été considérées comme locales grâce à la présence de bureaux ou filiales de celle-ci.

2. Critères de choix des partenaires

Les opportunités professionnelles pour les étudiant·e·s sont le critère le plus important pour les établissements dans leur choix des partenaires, devant la pertinence du partenaire vis-à-vis des thématiques d'enseignement. Vient ensuite la visibilité et le rayonnement de l'établissement puis seulement l'engagement dans la transition socio-écologique. Ce critère est prioritaire pour un seul établissement et en 2ème position pour 10 établissements.

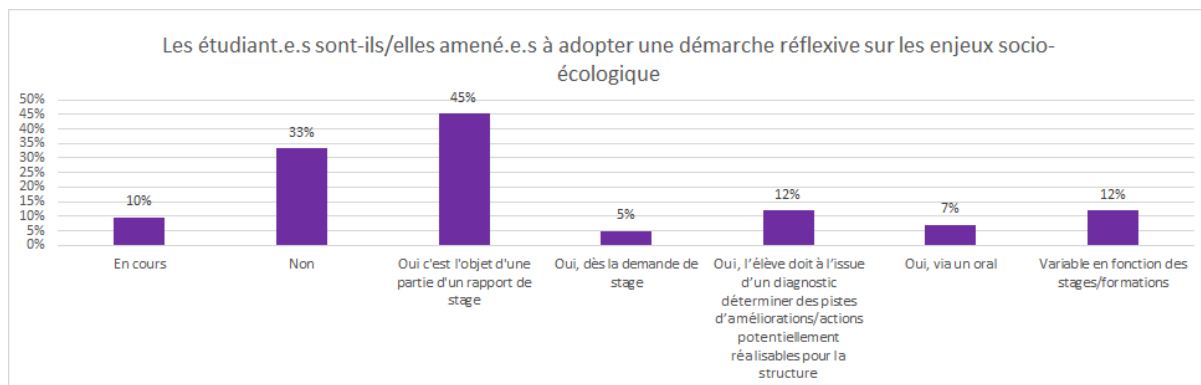


Article 7 : Préparer les apprenant·e·s à adopter une posture active dans leurs futurs emplois

Les études suivies par les étudiant.e.s ont un impact non négligeable sur leurs futurs choix de métiers mais également sur les différentes postures qu'ils seront amené.e.s à prendre. Il est donc nécessaire d'orienter les étudiant.e.s vers une démarche soutenable qu'ils pourront reproduire dans leur future entreprise. Il est aussi très important de connaître son futur employeur.

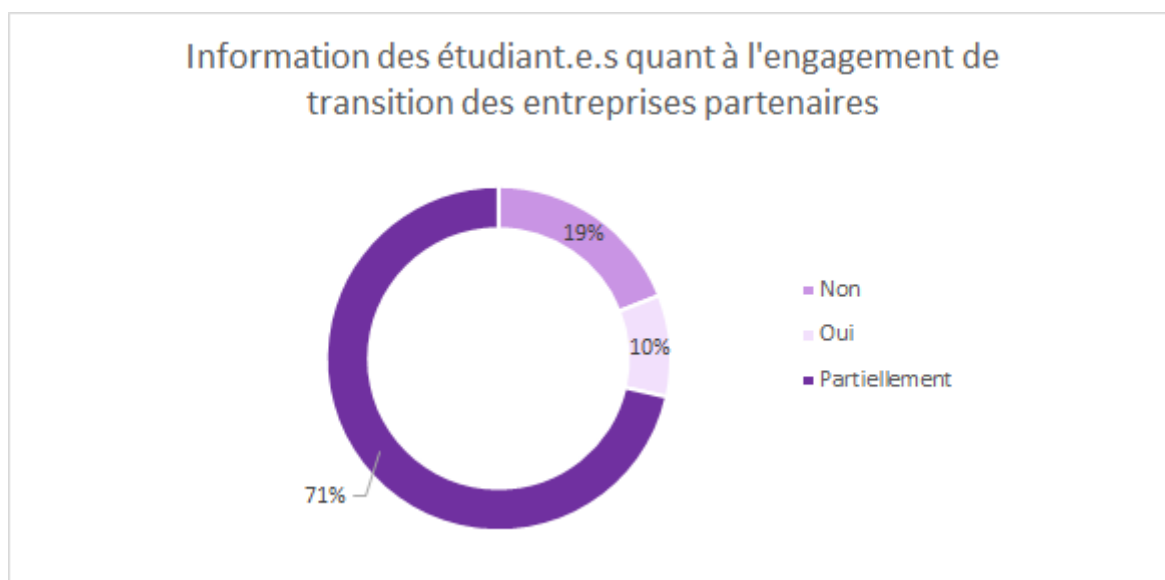
1. Démarche réflexive

Dans 33% des établissements, les étudiant·e·s ne sont pas amené·e·s à adopter une démarche réflexive sur les enjeux socio-écologiques lors de leurs stages / apprentissages / alternances.



2. Communication sur l'engagement de transition des entreprises partenaires

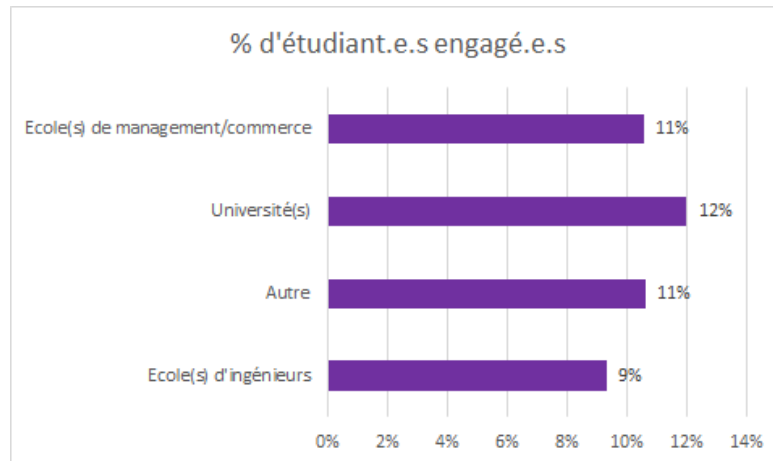
Dans seulement 10% des établissements les étudiant.e.s sont pleinement informé.e.s des implications et engagements socio-écologiques pris par les entreprises qui leur sont présentées. Dans 71% des établissements, l'information est considérée comme partielle par les répondant.e.s.



3. Étudiant.e.s engagé.e.s

Après les stages, un des meilleurs moyens pour les étudiant.e.s de développer des compétences utiles pour leur vie future, c'est de s'engager. Tous les établissements fonctionnent avec des associations étudiantes ou des instances dans lesquelles ils peuvent prendre place.

En réalisant une moyenne des réponses (en pourcentage) des établissements, on pourrait établir que 10,4 % d'étudiant.e.s, sur la population totale d'étudiant.e.s des répondants, sont engagé.e.s dans des associations ou instances de l'établissement dédiées à la transition socio-écologique. Cette proportion varie peu selon le type d'établissement, mais beaucoup d'un établissement à un autre.



Article 8 : Garantir une politique humaine et sociale

La transition des établissements doit être à la fois écologique et sociale (bien-être au travail, égalité des chances, ...). C'est pourquoi les établissements ont tous une politique humaine et sociale, via différents dispositifs mis en place. Ces dispositifs nécessitent des référent.e.s qu'il n'est pas toujours facile d'identifier ou de former.

1. Parité femme/homme

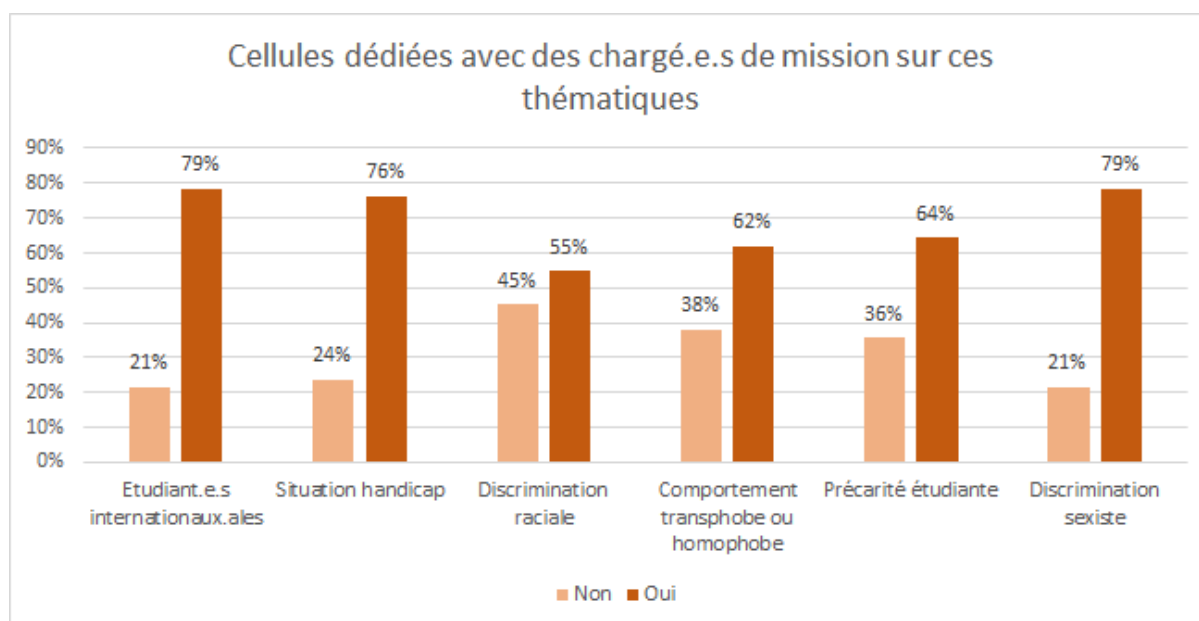
Concernant la parité globale des établissements ayant répondu, elle est presque atteinte dans les trois catégories : étudiant.e.s (45%), enseignant.e.s (41%) et direction (41%). Cependant lorsque cette parité est étudiée par rapport aux types d'écoles, les résultats sont bien différents. Pour tous les établissements, les parités sont respectées dans les trois catégories sauf pour les écoles d'ingénieurs. Ces dernières n'atteignent les 40% dans aucune catégorie.

	<i>Parité (étudiant.e.s)</i>	<i>Parité (enseignant.e.s)</i>	<i>Parité (direction)</i>
Ecole(s) d'ingénieurs	36%	35%	36%
Autre	66%	50%	49%
Université(s)	60%	47%	49%
Ecole(s) de management/commerce	51%	47%	45%
Total	45%	41%	41%

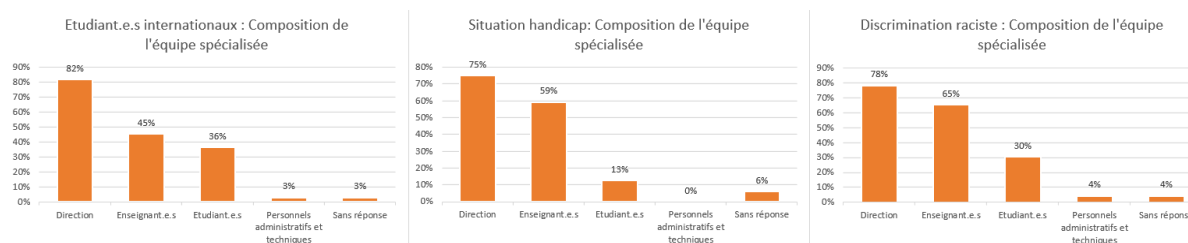
2. Cellules¹ dédiées

Les cellules dédiées correspondent aux équipes qui gèrent les différents types de discrimination rencontrées dans un établissement. Il est très important que chaque discrimination soit gérée individuellement pour assurer un suivi, un accompagnement des victimes mais surtout pour diminuer toutes discriminations.

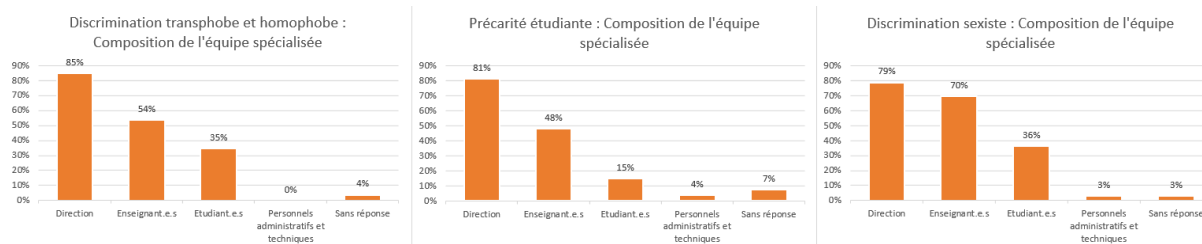
93% des établissements ont au moins un des cellules dédiées cités sur le graphe ci-dessous. Et 40% des établissements ont tous ces cellules. Les cellules les plus présentes sont celles pour les étudiant.e.s internationaux.ales, les étudiant.e.s en situations de handicap, la lutte contre la discrimination sexiste. Le moins présent est celui concernant la discrimination raciale.



Pour chaque cellules dédiées, la direction est représentée dans les membres pour 80% des établissements. Les personnels administratifs et techniques ne sont représentés qu'à 4% au plus dans les cellules dédiées. La présence des étudiant.e.s et des enseignant.e.s dans les équipes dépend des sujets.

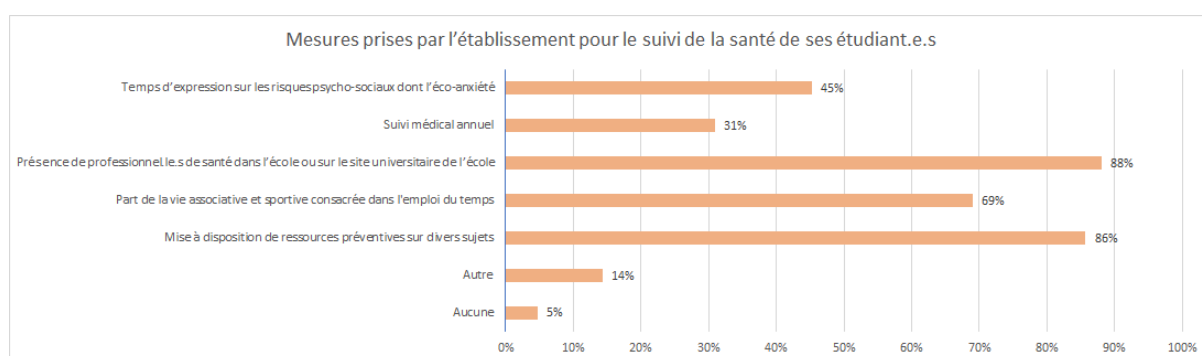


¹ Ce terme remplace le terme "départements" initialement utilisé dans le questionnaire envoyé aux établissements. Il a été modifié pour améliorer la compréhension de l'analyse.



3. Suivi de santé des étudiant.e.s

Concernant le suivi de la santé des étudiant.e.s, les principales mesures prises par les établissements sont : la présence de professionnel.le.s de santé dans l'établissement ou sur le site universitaire (88 %) et la mise à disposition de ressources préventives sur divers sujets (86 %).



Article 9 : Suivre et publier son empreinte carbone

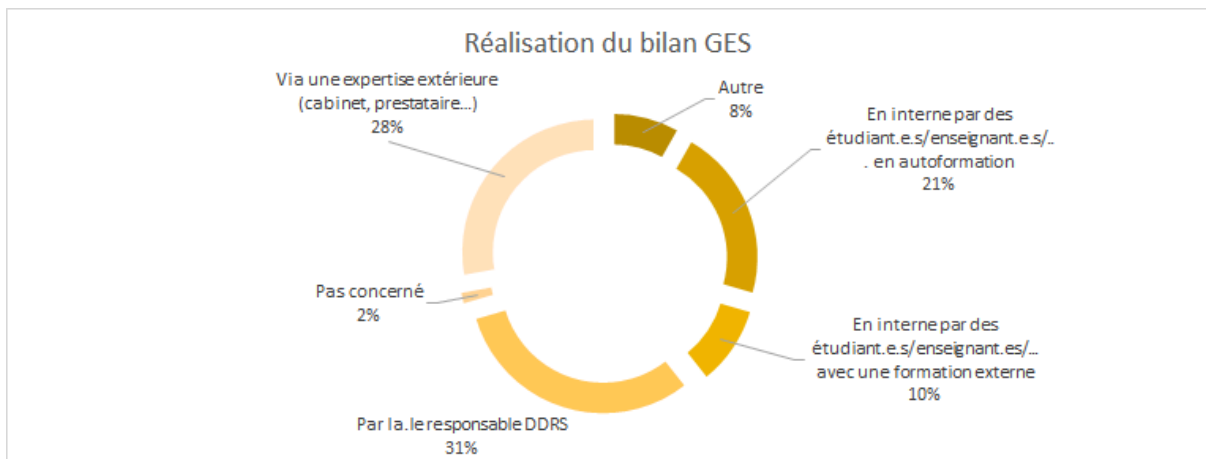
Ce BGES permet aux établissements de cibler les principaux secteurs d'émissions pour cibler plus spécifiquement les actions de réductions à mettre en place.

1. Réalisation & méthodes

Seulement 3 établissements n'ont pas réalisé ou n'ont pas encore initié de bilan GES. 92% des établissements, qui ont déjà réalisé le bilan GES, l'ont fait en utilisant la méthodologie de l'ADEME. Parmi les établissements qui ont réalisé leur BEGES, 70% d'entre eux le mettent à jour régulièrement.

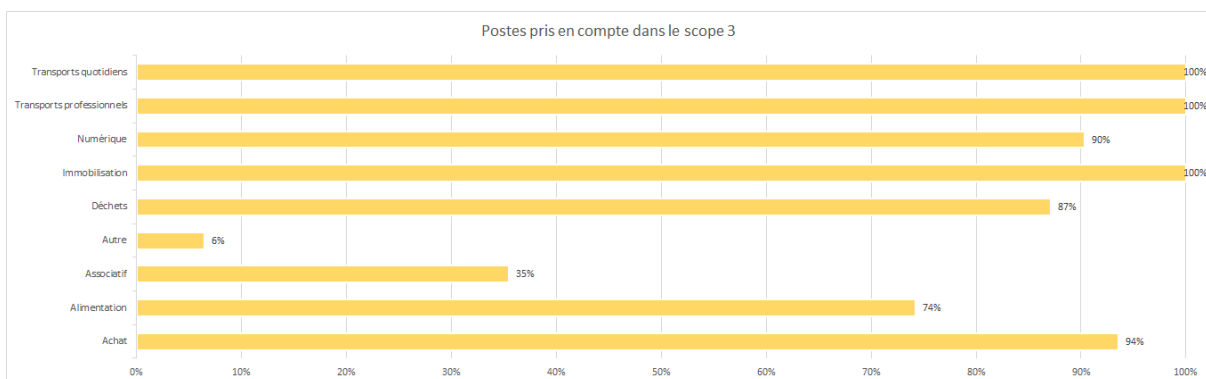
Rappel : Le **scope 1** représente les émissions directes de GES produits par l'établissement, le **scope 2** correspond aux émissions indirectes liées à l'énergie, mais qui ne se produisent pas directement sur le site de l'établissement et enfin le **scope 3** est lié aux émissions indirectes qui ne sont pas sous le contrôle de l'établissement.

La méthode de réalisation du bilan GES se répartit équitablement entre une réalisation interne par la.e responsable DDRS, par un prestataire externe, ou via les enseignant.e.s ou étudiant.e.s en auto-formation.



79% des établissements prennent en compte les trois scopes. Pour la suite, nous nous concentrerons sur l'analyse des résultats de ces derniers car ce sont ces bilans les plus précis et représentatifs. Il est à noter que sur la réalisation d'un BEGES, les incertitudes peuvent être fortes ; il faudra donc veiller à prendre les résultats suivants avec précaution.

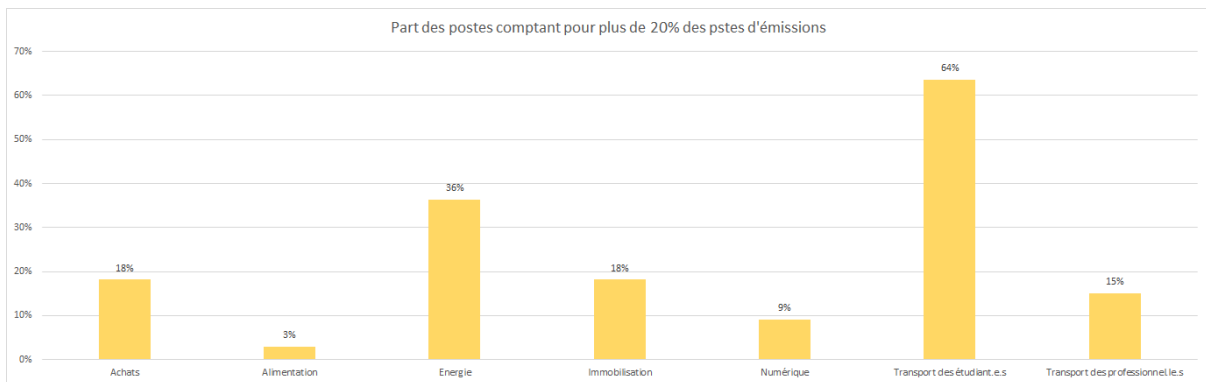
Concernant le scope 3, l'ensemble des établissements prennent en compte les émissions liées aux transports quotidiens et professionnels et à l'immobilisation du bâtiment. L'activité associative est prise en compte dans 37% des cas. Certains ne le prennent pas en compte dans le cadre de leur bilan carbone, d'autres ne savent pas comment en tenir compte.



2. Résultats

Les 25 établissements ayant une idée du bilan carbone de leur établissement déclarent 1,27 tCO₂eq en moyenne par an et par individu.

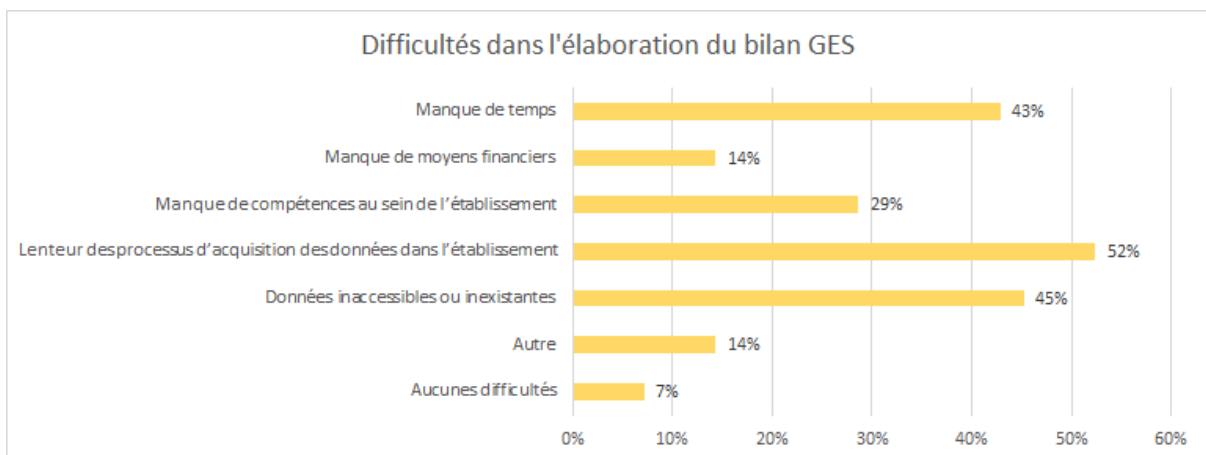
On appellera "postes principaux" les secteurs qui sont responsables de plus de 20% des émissions d'un établissement. Dans 64% des établissements, le secteur des transports (quotidiens et exceptionnels) est un poste principal. C'est aussi le cas pour l'énergie dans 36% des établissements.



Attention : La lecture du graphe peut être contre-intuitive. Par exemple, pour le transport des étudiant.e.s, il y a 64 % des établissements pour lesquels le transport des étudiant.e.s représente plus de 20% des émissions totales. Il ne faut pas lire que le transport des étudiant.e.s représente 64% des émissions des établissements.

3. Point de blocage

Les établissements rencontrent des difficultés dans l'élaboration du bilan GES notamment par la lenteur des processus d'acquisition des données dans l'établissement, ou le fait que les données soient inaccessibles ou inexistantes. Le manque de temps est aussi souvent cité. Seule une infime partie des établissements (7%) ne rencontrent aucune difficultés.



Article 10 & 11 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre - Assurer une bonne gestion du campus

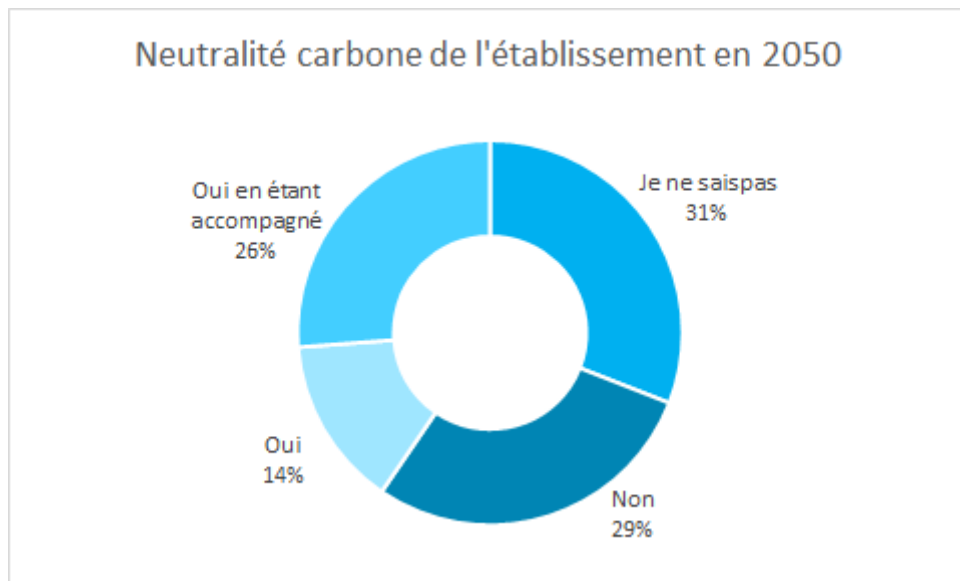
L'ensemble des établissements mettent en place des actions dans plusieurs domaines même si leur niveau d'impact n'est pas similaire. Les projets mis en place et notamment les stratégies bas-carbones en élaboration pour la majorité des établissements, laissent penser que les établissements sont soucieux de chercher des moyens de moins émettre de GES. Mais ils sont réalistes : sans accompagnement

adéquat et sans soutien financier et technique, il leur sera difficile d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

1. Stratégie Bas Carbone

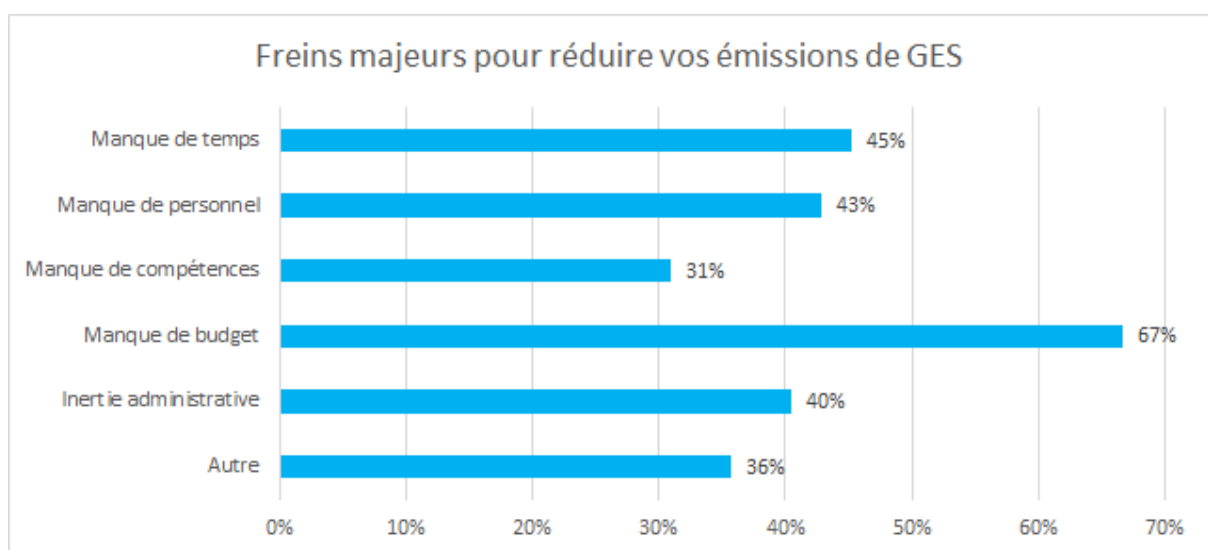
Seulement 14% des écoles d'ingénieurs n'ont pas de stratégie bas carbone et 50% sont en train d'en élaborer une.

La neutralité carbone en 2050 semble difficile à atteindre puisque 31% des établissements ne savent pas dire s'il est difficile de l'atteindre, 29% pensent que ce ne sera pas possible et 26% seulement s'ils sont accompagnés (techniquement et financièrement).



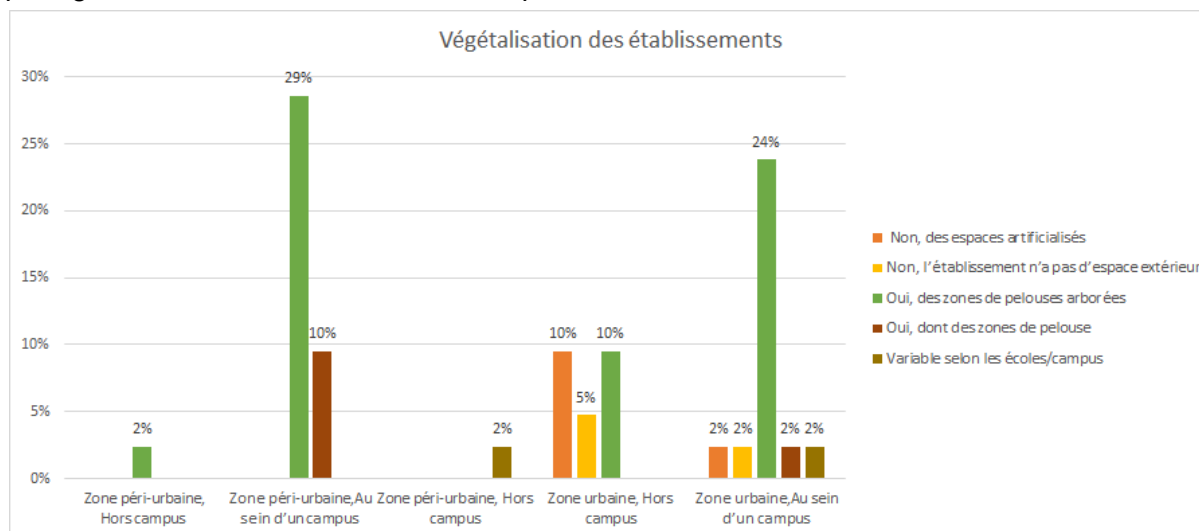
2. Point de blocage

Le principal frein que rencontrent les établissements pour réduire leurs émissions de GES sont principalement le manque de budget.



3. Végétalisation

Quand on confronte la localisation des établissements face à leur capacité de végétalisation, on remarque sans étonnement que les établissements situés au sein d'un campus et/ou en zone péri-urbaine ont plus de facilité à mettre en place des espaces verts. Ils sont souvent partagés avec les autres écoles du campus.



4. Actions mises en places

Des questions ouvertes avaient été proposées pour que chaque établissement puisse inscrire les bonnes actions qu'il mettait en place. De petits résumés ont été réalisés pour chaque domaine même s'ils ne sont pas exhaustifs.

4.1. La rénovation et/ou la construction des bâtiments (34 établissements)

La rénovation permet de différencier deux types d'établissements : ceux qui ont des bâtiments récents (environ 15% de ceux ayant répondu à la question) et donc relativement éco-conçu, peu consommateurs, ... et ceux qui ont de vieux bâtiments qu'ils doivent rénover.

Beaucoup d'établissements rénovent l'ancien et crée un nouveau bâtiment à côté. Pour les bâtiments historiques beaucoup de travaux d'isolation thermique sont nécessaires. Les initiatives de pose de panneaux solaires reviennent beaucoup. C'est également le cas pour les labels BREEAM et HQE qui reviennent dans quelques établissements.

Certains points de blocage comme les importants financements que demande une rénovation/construction, bloquent certains établissements dans leur avancement. Certains font donc des plans pluriannuels. Plusieurs établissements ne sont pas propriétaires de leurs bâtiments, ce qui freine les rénovations.

4.2. L'exploitation des bâtiments (éclairage, chauffage) (37 établissements)

Les changements au niveau de l'éclairage sont un gros sujet. L'éclairage LED est présent ou le sera dans plus de 50 % des établissements. Des réflexions prennent également en compte la diminution du temps d'éclairage via une optimisation/capteur.

Plusieurs établissements ont également changé leurs habitudes de chauffage notamment en passant d'ancien système (fioul, gaz, ...) à des systèmes de géothermie, biomasse, réseau

urbain, ... Beaucoup d'optimisation du chauffage (diminution des périodes de chauffe,...) et de suivi de consommation sont mis en place notamment via la GTB (Gestion Technique des Bâtiments) ou des contrats de performance énergétique.

4.3. Le numérique (29 réponses)

Les actions autour du numérique sont très hétérogènes mais les démarches sont cadrées par une réflexion sur le numérique responsable via des chartes, schéma directeurs, groupe de travail, plan d'action ou bien des labels (LUCIE, Energystar, ...).

La durée de vie des appareils est allongée, combinée avec des politiques d'achat prônant le reconditionné ou les achats responsables. Beaucoup d'établissements recyclent (aidées par des partenaires), donnent leur vieux matériel ou changent leur lieu d'hébergement des données.

Quelques établissements proposent également une sensibilisation.

4.4. L'alimentation (23 réponses)

Les actions concernant l'alimentation sont limitées pour beaucoup d'établissements car cette partie est gérée par le CROUS. Le CROUS propose une option végétarienne journalière et souvent un lundi vert (repas sans viande ni poisson le lundi).

La plupart des actions ont lieu sur les autres moments de la restauration (cafet, buffet,...) ou beaucoup proposent une offre végétarienne/vegan, bio, locale et de saison. Un établissement a son propre restaurant universitaire et une autre propose un distributeur automatique Ideel Garden. Peu de sensibilisation est réalisée mais certains plans d'actions sont en cours de création. La lutte contre le gaspillage est traitée dans certains établissements dont une qui a un partenariat avec TooGoodToGo.

4.5. La gestion des flux (l'eau, les déchets) (34 établissements)

Du côté des déchets, le tri sélectif est réalisé par la totalité avec souvent de la valorisation et du recyclage accompagné de sensibilisation. Très peu d'établissements parlent de réduire ou abolir l'usage unique.

Au niveau de l'eau, moins d'actions sont réalisées que pour les déchets mais trois établissements récupèrent l'eau de pluie pour les toilettes. D'autres n'utilisent pas d'eau chaude ou réduisent le débit.

Des tableaux de bords ont parfois été installés pour informer sur la consommation du bâtiment.

4.6. Mobilité domicile travail (35 réponses)

Les actions mises en place visent le personnel, les enseignant.e.s et l'administration car les étudiant.e.s se déplacent en majorité en transport en commun. Les établissements étant souvent au sein des villes, les dessertes transports en communs sont efficaces.

Une petite moitié des établissements proposent une aide financière pour la mobilité douce à leur personnel/administratif/enseignant.e.s (forfait mobilité durable, remboursements, primes, ...) voire une gratuité des transports en commun. Autant d'établissements favorisent le covoiturage avec des plateformes. Une augmentation (ou mise en place) des journées en télétravail permettent de limiter les déplacements domicile-travail

Une extension des parkings à vélo sur les parkings à voitures permet également de favoriser les mobilités douces. Quelques établissements proposent des événements de sensibilisation (challenge, semaine dédiées, ...) et des ateliers de réparation de vélo souvent tenus par des associations étudiantes.

Conclusion

Ce questionnaire met en évidence une forte dynamique des établissements pour la transition socio-économique même s'il reste encore beaucoup de zones d'ombre qui demandent un effort plus soutenu et des besoins humains et financiers plus importants.

Nous avons conscience que certaines questions de ce questionnaire ne permettent pas d'obtenir une analyse précise. Pour cette raison, nous avons fait le choix de ne pas vous partager les résultats de certaines questions, les considérant non exploitables.

Plusieurs d'entre vous nous ont également fourni des retours sur des problèmes rencontrés lors du remplissage du questionnaire. Nous allons tenir compte de tous les retours pour notre future enquête.

Nous avons observé, avec regret, que beaucoup de questionnaires ont été remplis par une unique personne et non par un groupe de travail. Certaines réponses auraient pu être différentes si elles avaient été débattues avec différentes parties prenantes. Nous entendons par ailleurs la difficulté de rassembler plusieurs personnes pour réaliser ce questionnaire. Cependant cela permet d'avoir une réponse plus objective de l'avancée de l'établissement sur les enjeux de transition.

En espérant que la lecture vous aura apporté des informations et/ou un positionnement par rapport à la dynamique globale des enseignements du supérieur.

A l'année prochaine pour une nouvelle enquête !

L'équipe de la CTES